

ETAT CIVIL

OBTENIR DES DOCUMENTS

VOUS VOULEZ OBTENIR

CONDITIONS - PIÈCES À FOURNIR

Fiche Individuelle ou Familiale d'Etat civil	N'existent plus (Cf. Journal Officiel du 28/12/2000)
Carte Nationale d'Identité Sécurisée	Extrait d'Acte de Naissance de moins de 3 mois si pas d'ancienne carte (à demander dans la commune du lieu de naissance) 2 photos d'identité récentes et identiques Rapporter son ancienne carte sinon timbres fiscaux 25 € 1 justificatif de domicile Présence obligatoire de l'intéressé(e) pour signatures et prise d'empreinte
Passeport	Contactez la Mairie de Castelnau au 05.56.58.21.50
Autorisation de sortie du Territoire pour mineurs	Livret de famille - Carte d'identité du mineur Dates de la sortie du territoire
Inscription sur les listes électorales	Carte d'identité Justificatif de domicile Avoir 18 ans Inscriptions de Septembre à Décembre de l'année en cours
Demande d'extrait d'acte : naissance-mariage-décès	A demander dans la commune du lieu de naissance-mariage ou décès
Livret de famille	Pour obtenir un double du livret de famille en cas de perte, vol, destruction, divorce, mésentente entre époux, s'adresser à la Mairie du domicile
Extrait Casier Judiciaire Bulletin N° 3	Faire une lettre précisant votre nom-prénom, nom de jeune fille pour les femmes, date et lieu de naissance-adresse actuelle Vous êtes né en France métropolitaine ou à l'étranger : Casier Judiciaire National 44317 NANTES CEDEX 3 Vous êtes né dans un département ou territoire d'outre-mer : Greffes du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre commune de naissance
Dossier de demande d'emploi	Pôle Emploi - Tél : 39 49
Aide aux personnes handicapées	Allocation Education Spéciale pour enfant Handicapé - CAF Carte d'invalidité Allocation Adulte Handicapé - MDPH Allocation Compensatrice dossiers à retirer Hébergement en Ets spécialisé en Mairie
Aides aux personnes âgées	Aide ménagère - soins à domicile AAPAM (Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc) 8, Rue de Verdun 33340 BLAIGNAN - Tél : 05.56.73.19.50 VITAME 6 avenue Gambetta Castelnau 05 57 88 15 89
Incinération des feuilles et des déchets verts	Interdit du 15 Mars au 30 Avril Et du 01 Juillet au 30 Septembre Toléré sur demande d'une autorisation d'incinération en Mairie du 01 Mai au 30 Juin et du 01 Octobre au 14 Mars